

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GNEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures et quinze minutes

le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 31

procurations : 9

votants : 40

Date de convocation :

18 juin 2024

PRESENTS : A. RIESEN, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, T. ROSAY, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT

REPRESENTES : C. CACOUAULT par P.-J. CRASTES, M. GRATS par M. SALLIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICOUD par D. BESSON, J.-C. GUILLON par V. LECAUCHOIS, J.-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN, F. BENOIT par J. LAVOREL

SUPPLEEE : A. CUZIN par T. ROSAY

EXCUSES : J. CHEVALIER, M.-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, Nathalie LAKS, J.-L. PECORINI, D. JUTEAU, H. ANSELME, C. DURAND

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

Délibération n° c_20240624_eau_76

1.1. MARCHES PUBLICS

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES, ELECTRIQUES, ELECTROMECHANIQUES ET D'INSTRUMENTATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – LOT N° 02 : TERRASSEMENT ET HYDRAULIQUE (MARCHE N° 202242_CCG)

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Par acte d'engagement notifié le 03 janvier 2023, le marché relatif au renouvellement des équipements hydrauliques, électriques, électromécaniques et d'instrumentation des ouvrages de production d'eau potable – lot n° 2 : Terrassement et hydraulique a été attribué à l'entreprise BESSON SAS pour un montant de 62 657,00 € H.T. soit 75 188,40 € T.T.C.

Lors des travaux sur le réservoir des Ecureuils, il est apparu que :

- Les traversées des canalisations dans le béton sont en mauvais état ;
- La canalisation de distribution est à reprendre afin d'améliorer la chloration de l'eau ;
- Deux anciennes canalisations dans le réservoir ne sont pas condamnées et peuvent fragiliser la qualité de l'eau ;
- Le réservoir présente de l'encrassement.

Lors des travaux sur le forage de Pomery, il est apparu que :

- Les anciennes canalisations présentent des faiblesses ;
- La soupape de vidange, partie en maintenance, présente des défaillances ne pouvant être réparées ;
- Certaines pièces d'hydraulique sont spécifiques et nécessiteraient des réadaptations importantes.

L'avenant n° 1 a donc pour objet de contractualiser avec l'entreprise BESSON la réalisation de travaux complémentaires afin de lever les problématiques observées sur les deux sites. Ces travaux s'élèvent à un montant de 12 265,00 € H.T. soit 14 718,00 € T.T.C., représentant une hausse de 19,57 %. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 74 922,00 € H.T soit 89 906,40 € T.T.C.

Au vu de ces prestations supplémentaires, le marché doit être prolongé jusqu'au 30 septembre 2024.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses article L2194-1, R2194-2 à 4 et R2194-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1414-4 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement ;

Vu l'attribution du marché relatif au renouvellement des équipements hydrauliques, électriques, électromécaniques et instrumentation des ouvrages de production d'eau potable, lot 02 : terrassement et hydraulique, à l'entreprise BESSON SAS en date du 03 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2024 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché relatif au renouvellement des équipements hydrauliques, électriques, électromécaniques et d'instrumentation des ouvrages de production d'eau potable – lot n° 2 : terrassement et hydraulique, annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie Eau – exercice 2024 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le 02/07/2024

Publiée électroniquement le 02/07/2024

La secrétaire de séance,
Joëlle LAVOREL

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024



ID : 074-247400690-20240624-C20240624EAU76-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GNEVOIS**
38 Rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74166 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Besson SAS
ZA. Les Iles – BP 36
74270 MARLIOZ

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Renouvellement des équipements hydrauliques, électriques, électromécaniques et
Instrumentation des ouvrages de production d'eau potable
Lot n°02 : Terrassement et Hydraulique**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 03/01/2023

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 18 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 62 657,00 €
- Montant TTC : 75 188,40 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

1. Prestations supplémentaires (plus-value).

Deux types de prestations complémentaires doivent être ajoutés au présent marché :

Pour le réservoir des Ecureuils :

Il n'était pas prévu de vider le réservoir selon le cahier des charges. Lors du remplacement de vanne de vidange, des fragilités sont apparues au niveau du béton. Pour avoir le meilleur résultat possible, il était nécessaire de vider le réservoir. A la vidange, les prestations supplémentaires suivantes ont dû être réalisées :

- remplacement de la traversée voile béton de la vidange du réservoir,
- reprise canalisation de distribution dans le réservoir, bouchonnage des anciennes adductions découvertes dans la cuve, nettoyage de la cuve

Le montant de cette plus-value s'élève à 2 822,00 € HT.

Pour le forage de Jonzier Pomery :

La volonté était de conserver les anciennes canalisations acier après avoir remis en état la soupape dans le cadre d'une opération de maintenance préventive. Cependant, l'état de la soupape lors du démontage a révélé qu'il était préférable de la renouveler. Par ailleurs, les canalisations acier présentaient à certains endroits des faiblesses qui sont apparues lorsque l'on a démonté les anciennes pompes. Il a été décidé d'installer de nouvelles canalisations plutôt que de faire de l'adaptation sur l'existant. D'autant que certaines pièces avaient été réalisées sur mesure ce qui compliquait le travail d'adaptation. Les prestations supplémentaires sont donc les suivantes :

- remplacement des lignes d'adduction et de refoulement des nouvelles pompes de reprise,
- création des deux socles pour accueillir les nouvelles pompes proposées par le prestataire du lot N°1.

Le montant de cette plus-value s'élève à 9 443,00 € HT.

2. Prolongation de la durée du marché.

La durée initiale du marché est de 18 mois à compter du 14 novembre 2022. La fin du marché était donc prévue au 14 mai 2024. Avec les prestations supplémentaires indiquées ci-dessus, le marché est prolongé jusqu'au 30 septembre 2024.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 12 265 €
- Montant TTC : 14 718 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 19,57 %



Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 74 922 €
- Montant TTC : 89 906,40 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)